

COMMENT CHOISIR UNE STRUCTURE JURIDIQUE POUR L'ENTREPRISE ?

DROIT

Compétence

 Justifier le choix d'une structure juridique d'entreprise adaptée à une situation donnée

Savoirs associés

- Les facteurs de choix d'une structure juridique
- L'entreprise individuelle et les structures sociétaires (SA, SAS, EURL/SARL)
- Les formes juridiques de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles)

LE CHOIX D'UNE STRUCTURE JURIDIQUE POUR ENTREPRENDRE VIDÉO foucherconnect.fr/20np040 1'52 min

Créer son entreprise : une aventure humaine

1 Quelles ont été les motivations des différents créateurs d'entreprise?

Quelles ont été les principales

difficultés rencontrées?

LE CHOIX DE LA STRUCTURE JURIDIQUE D'UNE ENTREPRISE

La création de l'entreprise individuelle

DOC1 Choisir entre l'entreprise individuelle ou la société

Vous avez le choix d'opter pour l'EURL ou la SASU dans le cas où vous avez le projet de continuer d'exercer votre activité seul. Si vous envisagez de vous associer avec d'autres personnes dans la future société, vous pourrez constituer une [...] société. [...]



L'entrepreneur individuel est propriétaire du fonds de commerce et de tous ses éléments.

[L]'entrepreneur individuel est propriétaire du fonds de commerce et de tous ses éléments : il est donc responsable de ses engagements sur cet ensemble de biens dès lors qu'ils font partie de son patrimoine personnel. Votre résidence principale reste cependant insaisissable de droit [...]. La société se compose d'associés détenteurs de son capital. Elle est donc dotée de son propre patrimoine. Cela limite votre responsabilité dès lors que les dettes de la société ne pourront pas faire l'objet de poursuites sur le patrimoine personnel des associés [...].

Capital Services, 11 mai 2017, © PRISMA MEDIA



vidéo

Les avantages à passer du statut d'auto-entrepreneur à la création

foucherconnect.fr/20np041

- Précisez ce qui distingue les entreprises individuelles et les sociétés.
- Quelles sont les raisons qui peuvent pousser un entrepreneur à vouloir créer une société plutôt qu'une entreprise individuelle?

DOC 2 Création d'une entreprise individuelle : les démarches

Création d'une entreprise individuelle

- Peut être créée directement par l'entrepreneur.
- Dépôt du dossier auprès d'un centre de formalités des entreprises.
- · Coût des formalités très faible (gratuit pour l'auto-entrepreneur).

Création d'une société

- Rédiger des statuts avec l'aide d'un avocat.
- Créer un compte bancaire et une domiciliation de l'activité.
- Publier un avis de constitution dans un journal d'annonces légales.
- Effectuer des apports en capital.
- · Nommer des dirigeants.
- · Organiser des décisions collectives.
- · Encadrer les cessions de titres.
- · Faire intervenir un expert-comptable pour l'établissement des comptes annuels.
- Quelle est la structure juridique la plus simple et rapide à créer pour un entrepreneur ?
- Pourquoi la création d'une société est-elle nécessairement plus coûteuse que la création d'une entreprise individuelle?

La protection de l'entrepreneur individuel

DOC3 La protection de l'entrepreneur individuel

En principe, l'entrepreneur individuel dispose d'un patrimoine unique composé indistinctement de ses biens professionnels et de ses biens personnels. En conséquence, les créanciers professionnels et personnels peuvent indifféremment faire saisir l'une ou l'autre de ces catégories de biens en cas de difficulté. Pour pallier cet inconvénient, une déclaration d'insaisissabilité permet de protéger les biens fonciers bâtis et non bâtis non affectés à l'usage professionnel [...]. La résidence principale de l'entrepreneur individuel a été rendue de droit insaisissable par ses créanciers professionnels. [...]

[La déclaration d'insaisissabilité doit être effectuée devant un notaire et] engendre des coûts de rédaction et d'enregistrement. [La déclaration d'insaisissabilité] n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers dont les droits sont nés après la publication de la déclaration. [...] L'administration fiscale a le droit de saisir les biens immobiliers de l'entrepreneur même s'ils ont été déclarés insaisissables, lorsque ce dernier s'est rendu coupable de manœuvres frauduleuses ou d'inobservation grave et répétée de ses obligations fiscales [...].

Bpifrance.fr, janvier 2018



Quelles sont les limites de cette protection?

DOC 4 Loi PACTE: des mesures pour inciter les entrepreneurs à adopter le statut de l'EIRL

Lorsqu'il choisit le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, l'entrepreneur affecte à son activité professionnelle les biens nécessaires (local, matériel, véhicule...): il les sépare ainsi de son patrimoine privé. Instauré en 2011, le dispositif d'EIRL n'a pourtant pas rencontré le succès escompté. Les pouvoirs publics ont donc souhaité le rendre plus attractif. Des mesures à cette fin ont été intégrées à la « loi PACTE », publiée le 23 mai 2019.

2. Il est possible de constituer une EIRL sans lui affecter, au moment de sa création, un patrimoine d'affectation.

 L'entrepreneur individuel est tenu, lors de la création de son entreprise, de déclarer s'il décide d'exercer en tant qu'EIRL ou en tant qu'entrepreneur individuel classique.

Les mesures en faveur du dispositif d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée 3. L'entrepreneur n'a plus l'obligation de faire évaluer par un expert les biens d'une valeur supérieure à 30 000 € qu'il souhaite affecter à son patrimoine professionnel.

- 5. Dans le cadre de l'actualisation de la composition du patrimoine affecté par le dépôt des documents comptables, il est désormais possible d'affecter d'autres biens sans procéder à une déclaration modificative, mais par simple inscription en comptabilité.
- 4. La sanction de la faillite personnelle ou d'interdiction de gérer est supprimée lorsque des fautes ont été commises sans intention frauduleuse ou en cas de manquement de l'entrepreneur aux règles d'affectation.

Quels sont les avantages de l'EIRL pour l'entrepreneur individuel?

Expliquez les différentes améliorations apportées par la loi PACTE du 23 mai 2019.

Pour faire le point

À l'aide de la vidéo « Salarié ou auto-entrepreneur, le statut des coursiers à vélo pourrait évoluer » et des notions étudiées, déterminez dans une courte note si le statut d'auto-entrepreneur des coursiers s'apparente à une entreprise individuelle ou à une société.



LA NÉCESSITÉ DE FAIRE ÉVOLUER LA STRUCTURE JURIDIQUE

Le choix de la société pour entreprendre

DOC 5 Vos droits : adapter les statuts d'une société

Il est possible de modifier le fonctionnement d'une structure, ce qui n'est pas forcément lié à l'importance de son activité. [...]

1. La SARL, reine du commerce

La forme juridique de la société à responsabilité limitée (SARL) est adaptée aux commerces et services, puisqu'elle peut être fondée avec un capital de deux euros et associer de deux à cent personnes. « Elle ne demande pas de réflexion juridique, ses statuts sont régis par le Code de commerce », dit notre expert, Me Nicolas Drujon d'Astros.

2. Le changement vers une SAS

L'arrivée d'investisseurs suppose souvent le passage au statut de SAS, société par actions simplifiée. Alors que la SARL est verrouillée dans son contrôle, la SAS permet une organisation différente avec, par exemple, des actions de préférence ou à droits financiers multiples, favorisant les fondateurs ou les nouveaux arrivants au capital. « La SAS permet une grande créativité juridique dans l'organisation des pouvoirs, la détention du capital, les valeurs mobilières émises... »

Thierry Lévêque, Le Parisien, 16 juin 2017

- Quel est, pour le créateur d'entreprise, le principal avantage de l'EURL/SARL par rapport à la SAS?
- Relevez les différentes raisons qui peuvent pousser l'entrepreneur à transformer

DOC 6 La transformation d'une SARL en SA



Lorsqu'une société à responsabilité limitée (SARL) connaît une croissance d'un point de vue économique et/ou de son activité, la gérance peut envisager de transformer la structure juridique en une société par actions, notamment en une société anonyme (SA) en répondant à certains critères tels que : le capital social d'une société anonyme ne peut être inférieur à 37 000 euros [...]. De plus, le nombre minimum d'actionnaires dans une SA est de 7 [lorsque la SA est cotée en Bourse]. Il sera donc nécessaire de vérifier au préalable que toutes les dispositions permettant cette augmentation soient réunies. [...]

Il faut savoir qu'il existe deux modes de fonctionnement pour la société anonyme : la SA à conseil d'administration (appelée SA moniste, c'est le mode le plus classique) et la SA à directoire et conseil de surveillance (dite SA dualiste). [...] En se transformant en une société anonyme, l'entreprise pourra dorénavant être cotée en Bourse.

www.annonces-legales.fr

- Listez les principales raisons qui peuvent pousser une SARL à se transformer en SA.
- Relevez les principales difficultés d'une telle transformation.



Le statut social du dirigeant et le statut fiscal de l'entreprise

DOC 7 Le statut social du dirigeant

	Statut d'assimilé-salarié	Statut de travailleur non salarié (TNS)
Dirigeants concernés	 Président de SAS Président de SASU Gérant et associé minoritaire de SARL Gérant non associé de SARL Tous les dirigeants d'une SA 	 Exploitant d'El ou d'ElRL Associé-gérant d'EURL Gérant et associé majoritaire de SARL
Taux des cotisations	82 % du net (environ 64% du brut)	45 % de la rémunération du gérant. Ce pourcentage diminue au fur et à mesure que la rémunération augmente.
Spécificité du régime	Protection identique à celle des salariés (allocations familiales, maladie, prévoyance, retraite), sauf pour le chômage. Une assurance chômage peut être souscrite, mais le coût est très élevé.	Protection plus faible (absence de protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, retraite moins importante).

Foucher, 2020

Quels sont, pour le dirigeant d'entreprise, les avantages propres à chaque régime ?

DOC 8 Impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés : quel régime fiscal choisir ?

Le choix d'un régime fiscal dépend-il du statut juridique de l'entreprise?

Quelle que soit la forme juridique, à l'exception des entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu (IR), il est possible de choisir entre l'IR ou l'impôt sur les sociétés (IS).

Quelles sont les caractéristiques des deux régimes?

Dans le cadre de l'IR, les bénéfices sont imposés à titre personnel chez chaque associé, et non au

niveau de la structure elle-même. Dans le cadre de l'IS, les bénéfices sont imposés à 15 % pour les 38 120 premiers euros et à 28 % de 38 120 € à 75 000 € (avec une nouveauté annoncée pour la fin du quinquennat en 2022 : abaisser progressivement ce taux à 25 %). [...]

Et en cas de déficit?

L'IR permet d'imputer les déficits de l'entreprise directement sur les revenus du foyer fiscal de l'associé. [...]

Le Parisien Économie, 2 octobre 2017

- Pourquoi l'impôt sur les sociétés constitue-t-il une option intéressante en cas de société réalisant d'importants bénéfices?
- Dans quelles situations serait-il souhaitable pour un dirigeant d'entreprise d'opter pour l'impôt sur le revenu?

Pour faire le point

À l'aide de la vidéo « Choisir un statut juridique » et des notions étudiées, expliquez pourquoi l'entreprise individuelle est plus adaptée que la société pour un entrepreneur désireux de lancer rapidement son entreprise et pourquoi la société est incontournable lorsque l'entreprise atteint une certaine taille.





LES SOLUTIONS DE STRUCTURE JURIDIQUE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La société coopérative et participative (SCOP)

DOCS Travailler en SCOP, qu'est-ce que ça change pour le salarié?



[...] Dans une SCOP, les salariés sont associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital social et au moins 65 % des droits de vote. Si tous ne sont pas associés, ils ont vocation à le devenir. En moyenne, 80 % des salariés sont associés de leur SCOP, qui compte au minimum deux associés « coentrepreneurs », dont le gérant. Les bénéfices de l'entreprise sont répartis en trois parts :

- la part « travail » (25 %), qui revient aux salariés sous forme de complément de salaire, intéressement ou participation;

-la part « capital » (33 % maximum), qui est reversée aux salariés :

- et la part « entreprise » (16 % minimum), qui est

une réserve. Les réserves sont dites « impartageables » et servent à renforcer les fonds propres de l'entreprise. En cas de départ d'un sociétaire, sa part de capital lui sera remboursée.

Chaque sociétaire ayant souscrit au minimum une part sociale a un droit de vote à l'assemblée générale (AG) de l'entreprise, selon le principe « une personne = une voix ».

Solène Lhénoret, Le Monde, 5 mai 2016

vidéo

de licenciement

Des salariés rachètent leur

entreprise grâce à leurs indemnités

foucherconnect.fr/20np044

D Listez les nouvelles règles de gouvernance dans le cas de la transformation d'une société en SCOP.

Pourquoi la philosophie des SCOP aboutitelle à un partage du profit très différent de celui des sociétés commerciales classiques ?

DOC 10 Les atouts du statut de SCOP pour la transmission de l'entreprise

Les salariés, de par leur connaissance de l'entreprise (son fonctionnement, ses fournisseurs, ses clients, ses marchés...), pourront assurer la continuité sans rupture d'activité.

La SCOP se caractérise par l'association des salariés au capital de l'entreprise et par une répartition équitable des bénéfices entre associés (dividendes) et salariés (participation).

Des coopératives ont créé un ensemble d'instruments financiers spécifiques aux SCOP, qui leur permettent d'intervenir dans le montage de la transmission et de lever des fonds auprès de partenaires bancaires.

Les emplois sont ainsi sauvegardés et l'entreprise pérennisée.

Cette répartition garantit une forte implication des salariés dans la transmission ou la reprise.

De tels outils financiers sont adaptés au montage du rachat.

Foucher, 2020



Expliquez pourquoi la SCOP peut constituer une alternative afin de faciliter la transmission d'entreprise.



Le fonctionnement des mutuelles



DOC 11 Les grandes valeurs des mutuelles

vidéo

À Rennes, les centres sociaux mettent en place une mutuelle vraiment solidaire

foucherconnect.fr/20np045

Solidarité: le combat des mutuelles depuis toujours

- Depuis le milieu du XIX^e siècle, les mutuelles ont participé à toutes les grandes avancées de la protection sociale : pensions de retraite, indemnités journalières, protection maternelle et infantile, assurance maladie.
- Plus récemment, les mutuelles se sont mobilisées pour développer le tiers payant.
- Si ces combats ont évolué avec le temps, ils sont toujours animés par le même esprit : celui de la solidarité pour faciliter l'accès aux soins.

Liberté: pas d'actionnaire

- · Les mutuelles sont des groupements de personnes indépendants de tout pouvoir politique, financier ou syndical. Les adhérents sont à la fois bénéficiaires et propriétaires de leur mutuelle.
- · Les groupements mutualistes investissent leurs excédents financiers dans des services destinés à leurs adhérents.
- Un objectif : la meilleure qualité de soins et de services pour chacun au meilleur prix.

- · Les conseils d'administration des mutuelles sont composés d'adhérents élus en assemblée générale qui exercent leurs fonctions à titre bénévole.
- · Les décisions sont prises lors de l'assemblée générale où chaque adhérent ou son représentant peut voter.

www.mutualite.fr



Citez les principales différences entre une mutuelle et les sociétés de capitaux.

Recherchez des organismes opérant dans le domaine des assurances ou de la santé et vérifiez, en vous rendant sur le site www.mutualite.fr/recherche-organisation, si ces organismes appartiennent au monde mutualiste.

DOC 12 La CGT accuse la Macif de licenciements abusifs dans un centre d'appels

Un responsable commercial de la Macif a pris une décision irréversible pour améliorer la rentabilité d'un centre d'appels téléphoniques. C'est en tout cas ce que dénonce la CGT qui s'est procuré des documents internes. « Il a fallu passer par des actions fortes, licenciements, changement de managers », aurait indiqué un commercial dans ce document interne, comme le rapporte Le Parisien.

[...] Même si d'autres personnes semblent se plaindre des méthodes utilisées par la Macif, l'entreprise se justifie en évoquant « un marché en forte mutation » dans lequel il faut « s'adapter aux nouvelles contraintes. Dans ce cadre, comme toute entreprise responsable et par souci de la pérennité de la mutuelle, la Macif réalise des analyses de sa performance », indique encore le groupe.

Marine Thoron, Capital, 8 octobre 2019, © PRISMA MEDIA





Relevez ce qui pourrait être considéré comme contraire à l'esprit de l'économie sociale et solidaire.

Pourquoi les mutuelles peuvent-elles être amenées à procéder à des licenciements ?

Pour faire le point

À l'aide de la vidéo « Portrait chinois d'une économie pas comme les autres » et des notions étudiées, relevez dans un schéma les différents éléments sur lesquels l'économie sociale et solidaire s'appuie pour constituer une véritable alternative à l'économie traditionnelle.





LE CHOIX D'UNE STRUCTURE JURIDIQUE POUR ENTREPRENDRE





LE CHOIX DE LA STRUCTURE JURIDIQUE D'UNE ENTREPRISE

Une entreprise peut choisir différentes formes juridiques

Création d'une entreprise individuelle (EI ou EIRL)

Création d'une société de capitaux (EURL, SARL, SAS, SASU, SA)

2

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE ÉVOLUER LA STRUCTURE JURIDIQUE

Pour protéger son patrimoine personnel

Transformation de l'EI en société (EURL, SASU)

Pour bénéficier d'un statut social favorable pour le dirigeant Choisir une forme juridique compatible avec le statut de TNS ou d'assimilé-salarié

Pour optimiser la fiscalité de la structure

Opter pour l'IR (afin de réduire son revenu) ou pour l'IS) (pour déduire des charges et être imposé sur le bénéfice plutôt que sur le CA)

Pour s'associer à des partenaires

- Transformation en SARL, SAS, SA en cas de plusieurs actionnaires
- Transformation en SA obligatoire en cas de cotation en Bourse

3

LES SOLUTIONS DE STRUCTURE JURIDIQUE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Un autre entrepreneuriat sans but lucratif qui porte des valeurs alternatives

Mutuelle : permet une gouvernance de l'entreprise par les usagers eux-mêmes.

SCOP : permet une gouvernance de l'entreprise par les salariés eux-mêmes.

Mots-clés

Economie sociale et solidaire (SCOP, mutuelle): secteur regroupant des structures juridiques dont le but n'est pas lucratif et dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

- Entreprise individuelle (EI-EIRL): structure juridique à but lucratif. Le patrimoine de l'entrepreneur et celui de l'entreprise sont confondus.
- Personnalité juridique : capacité d'une personne physique ou d'une personne morale à être titulaire de droits et d'obligations.
- Société de capitaux (EURL, SARL, SAS, SASU, SA): structure juridique à but lucratif disposant de la personnalité juridique et donc d'un patrimoine distinct de celui de ses actionnaires